

rapide mais poussée et subira un nouvel examen destiné à établir s'il a la compétence requise pour agir en qualité d'énumérateur.

**BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—PRÊTS  
POUR L'EXPANSION DE LA PÊCHE**

**M. Higgins:**

Le Gouvernement a-t-il étudié la question de modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle en vue d'autoriser la Banque à consentir des prêts pour l'expansion de la pêche?

**M. Sinclair:** La loi sur la Banque d'expansion industrielle autorise les prêts pour la préparation du poisson. C'est au Gouvernement qu'il appartient de décider s'il y a lieu de modifier la loi pour en élargir la portée. On n'a pas l'habitude d'annoncer le programme du Gouvernement en répondant à des questions.

**COMMISSION DU BLÉ—AVOINE ET ORGE—  
VENTES ET LIVRAISONS**

**M. Wright:**

1. Au cours de chaque mois de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité a) d'avoine, b) d'orge, les producteurs ont-ils livrée à la Commission canadienne du blé?

2. Au cours de chaque mois de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité a) d'avoine, b) d'orge, a été vendue par la Commission canadienne du blé?

3. Au cours de chaque mois de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité a) d'avoine, b) d'orge, la Commission canadienne du blé a-t-elle vendue à la Bourse des céréales de Winnipeg?

**M. McIlraith:**

1. L'avoine et l'orge livrées à la Commission canadienne du blé au cours de chaque mois de la campagne agricole 1949-1950:

	Avoine (Boisseaux)	Orge
Août 1949 .....	3,265,531-21	2,235,501-20
Septembre .....	19,893,287-17	18,868,508-06
Octobre .....	18,727,414-10	13,672,419-04
Novembre .....	8,678,338-28	4,237,798-23
Décembre .....	5,003,173-20	1,672,268-20
Janvier 1950 ...	4,242,409-31	2,540,024-00
Février .....	1,786,375-06	995,093-40
Mars .....	2,506,032-26	1,166,648-01
Avril .....	1,568,221-15	806,064-26
Mai .....	2,865,308-15	1,308,669-47
Juin .....	4,828,585-08	2,098,877-35
Juillet .....	6,837,543-09	3,657,093-46
Total .....	80,202,222-02	53,258,967-28

2. Chaque mois durant l'année-récolte 1949-1950, la Commission canadienne du blé a vendu les quantités suivantes d'avoine et l'orge:

	Avoine (Boisseaux)	Orge
Août 1949 .....	6,843,319-11	6,386,088-21
Septembre .....	8,816,078-06	6,603,511-01
Octobre .....	11,158,399-30	7,223,776-29
Novembre .....	11,653,206-30	4,126,609-40
Décembre .....	5,886,795-00	2,543,190-28
Janvier 1950 ..	3,693,156-27	2,120,570-09
Février .....	5,020,729-10	3,366,076-05
Mars .....	5,855,812-10	4,833,681-47
Avril .....	4,057,431-30	3,296,571-25
Mai .....	3,534,331-31	3,075,099-04
Juin .....	3,039,441-09	2,883,801-19
Juillet .....	8,817,105-16	6,070,062-36
Total .....	78,375,808-06	52,529,039-24

3. Voici les ventes à terme d'avoine et d'orge effectuées par la Bourse des céréales de Winnipeg durant la campagne agricole 1949-1950:

	Avoine (Boisseaux)	Orge
Août 1949 .....	6,596,000	2,198,000
Septembre .....	7,365,000	3,015,000
Octobre .....	8,880,000	4,939,000
Novembre .....	10,128,000	3,584,000
Décembre .....	4,213,000	2,037,000
Janvier 1950 .....	2,661,000	1,551,000
Février .....	3,891,000	2,783,000
Mars .....	4,726,000	4,291,000
Avril .....	3,455,000	2,877,000
Mai .....	3,039,000	2,678,000
Juin .....	2,388,000	2,476,000
Juillet .....	8,443,000	5,379,000
Total .....	65,785,000	37,808,000

**DROITS ANTIDUMPING**

**M. Wright:**

1. Quelles importations en provenance de Grande-Bretagne ou d'autres pays du Commonwealth a-t-on assujéties à des droits antidumping, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1947 jusqu'à ce jour?

2. Au cours de quelles périodes ces droits ont-ils été appliqués?

3. Quel était le taux de ces droits et quelle somme a-t-on perçue dans chaque cas?

4. Quel était, s'il y a lieu, le taux régulier des droits de douane sur chaque catégorie de marchandises ainsi assujéties à des droits antidumping?

5. Quel a été le montant des importations au Canada de chaque catégorie de marchandises ainsi assujéties à des droits antidumping, au cours de la période de six mois a) qui a précédé, b) qui a suivi, l'entrée en vigueur de ces droits?

6. A l'égard de quelles importations, en provenance de Grande-Bretagne ou d'autres pays du Commonwealth, le Gouvernement a-t-il manifesté l'intention d'appliquer, à l'avenir, des droits antidumping et a) quel est le taux de ces droits, b) quel est le taux régulier des droits de douane sur ces marchandises?

**L'hon. M. McCann:**

1. Le tarif des douanes prescrit que, dans le cas d'articles exportés au Canada d'une catégorie ou espèce fabriquée ou produite